

Concours

**Gymnase
& Ecole supérieure de commerce
Nyon**

Etat de Vaud



Rapport du jury

11 mai 1984

1. Organisation du présent concours de projets

Ce concours est organisé par le canton de Vaud, Département des travaux publics, Service des bâtiments, pour les besoins du Département de l'instruction publique et des cultes, Service de l'enseignement secondaire.

2. Le jury est composé de

Président M. René Vittone,
architecte à Servion

Membres MM. Roger Paréaz,
préfet du district de Nyon
Daniel Reymond,
directeur de l'enseignement secondaire
du canton de Vaud
Jean-Jacques Streuli,
directeur du collège de Staël à Genève
Marc-Henri Collomb,
architecte à Lausanne
Aurélio Galfetti,
architecte à Bellinzona
Danilo Mondada,
architecte à Lausanne

Suppléants Michel Cardinaux,
adjoint au secrétaire général du DIPC
Roland Michaud,
architecte à Lausanne

Le jury a siégé les 30 avril, 1er, 7 et 11 mai 1984 dans les locaux de la caserne de Lausanne où sont exposés les projets.

3. Projets remis

77 inscriptions ont été enregistrées dans les délais.

55 projets ont été rendus et numérotés dans l'ordre d'arrivée; les projets no 1 à 52 ont été déposés au Service des bâtiments dans les délais; le no 53 a été livré avec dix minutes de retard; les no 54 et 55 sont arrivés par poste.

<u>No</u>	<u>Devise</u>	<u>No</u>	<u>Devise</u>
1	L'Oeuf	28	Nyon
2	Rezo	29	La Citadelle
3	Gycom	30	Millefeuille
4	Ixia	31	Schola
5	Mon école	32	Marans
6	Rotonde	33	Ava 56
7	Ecole, d'une rive à l'autre	34	Ludus
8	A M. Crépin	35	O Piccolo
9	Alphée	36	Pythagore
10	Saute-Ruisseau	37	All right
11	Métamorphose	38	Atrium II
12	Noyn	39	Lambda
13	Schnaps	40	Iris
14	Convergences	41	Virgule
15	Gaudeamus	42	Forum
16	Irrigation	43	Lieu
17	Funambule	44	Tycho
18	Trilogie	45	Et vogue le navire
19	Qualbrozé	46	Rythmes
20	Look	47	Par cours
21	Passage	48	Janus
22	Charlemagne	49	Cata
23	Anonyme	50	Cambe-Val
24	Atrium I	51	L'espoir
25	Météores	52	Cultures Trip
26	Barrys	53	Atrium III
27	Tine	54	E la nave va
		55	Mercur

4. Analyse préalable des projets

L'analyse préalable détaillée des 55 projets a été effectuée par le bureau de Roland Michaud, architecte à Lausanne; cette analyse a porté sur :

- le contrôle des documents demandés;
- le respect des données urbanistiques;
- le respect du programme;
- le contrôle du cube SIA.

Le cube SIA moyen des 55 projets est de 75'371 m³ SIA (variations de 57'029 à 99'341).

5. Recevabilité des projets

Dans un premier temps, le jury a pris connaissance de l'analyse préalable en passant devant chaque projet et prenant les décisions suivantes :

5.1 Le jury a admis :

- les rendus sur papier léger;
- le rendu d'un projet sur format inversé;
- les quelques plans de situation dont certains éléments avaient été effacés;
- le plan de situation colorié;
- le non-respect dans certains projets des distances aux limites, étant donné les faibles écarts constatés;
- une variation des surfaces demandées avec une marge de $\pm 10 \%$.

De plus, il a constaté que tous les projets pouvaient certainement s'adapter aux normes relatives aux handicapés.

5.2 Le jury a écarté de l'affichage les planches explicatives surnuméraires des projets 27/Tine et 52/Cultures Trip.

5.3 Le jury a exclu de l'attribution des prix les projets :

25/Météores	pour absence du dessin de certains niveaux et de la planche libre;
27/Tine	pour modification de la limite du périmètre;
31/Schola	pour construction sur la parcelle 584;
45/Et vogue le navire	pour manque du dessin des abris;
49/Cata	pour construction d'une partie des aménagements sportifs sur la parcelle 584.

5.4 Le jury a éliminé le projet 53/Atrium III pour remise après les délais fixés.

6. Examen des projets

Après un tour général permettant de prendre connaissance de tous les projets admis et devant le nombre élevé des propositions, le jury décide de procéder de la manière suivante :

- première élimination basée sur des critères généraux concernant principalement l'affirmation du caractère d'un établissement d'enseignement secondaire supérieur (ESS) dans ce lieu;
- ensuite choix progressifs par analyse plus approfondie des caractéristiques spatiales et fonctionnelles.

6.1 Considérations liminaires

- le programme

Il s'agit d'un établissement d'enseignement secondaire supérieur pour des jeunes gens de 16 à 20 ans regroupant en une seule école deux orientations d'enseignement. Il est demandé de réaliser des locaux permettant un enseignement dans une ambiance propre à l'étude : calme, attention, concentration. Des espaces complémentaires intérieurs et extérieurs doivent permettre la rencontre, la détente et des activités sportives.

- le site

Le terrain choisi par l'organisateur est à proximité immédiate du centre de Nyon, bénéficiant des équipements et des relations sociales de la ville. La topographie est caractérisée par un vallon barré à l'aval par la voie ferrée esquissant la forme d'un amphithéâtre. La typologie construite environnante est hétérogène. Si la faculté d'une construction nouvelle du lieu est offerte, il convient toutefois de reconnaître l'orientation générale du coteau en direction du lac, repère naturel et nécessaire.

- le caractère

Par le choix de l'emplacement, l'organisateur désire attribuer à ce nouvel établissement un caractère urbain à l'usage d'adolescents et non d'enfants. Cette école sera un édifice et non une quelconque construction utilitaire, structurant l'évolution future du quartier et prolongeant en amont de la voie ferrée le tissu urbain de Nyon.

Cet établissement devra être une synthèse expressive pour un usage déterminé dans ce site singulier; il deviendra un nouveau signe de la ville de Nyon accueillant une partie de la jeunesse de l'ouest vaudois.

6.2 1er tour d'élimination

Sur la base de ces considérations liminaires, le jury décide d'écartier, dans un premier passage, les projets suivants :

No 3	Gycom
12	Noyn
13	Schnaps
14	Convergences
16	Irrigation
25	Météores
28	Nyon
30	Millefeuille
33	Ava 56
35	O Piccolo
40	Iris
43	Lieu
44	Tycho
47	Par cours
48	Janus
51	L'espoir
54	E la nave va
55	Mercur

6.3 A la suite d'un deuxième passage devant les projets et sur la base des mêmes arguments qu'au premier passage, le jury élimine également les projets suivants :

No 1	L'oeuf
9	Alphée
15	Gaudeamus
17	Funambule
20	Look
22	Charlemagne
27	Tine
29	La citadelle
36	Pythagore
39	Lambda
41	Virgule
45	Et vogue le navire
52	Cultures trip

7. Deuxième tour d'élimination

Avant de procéder à un deuxième tour d'élimination, le jury établit les critères d'appréciation qui précisent les considérations liminaires et définissent une évaluation des qualités spatiales et fonctionnelles, à savoir :

- concept général de rencontre;
- caractéristiques du dispositif d'accueil prenant en compte les accès depuis le carrefour de la Morâche et du parking;
- définition de l'entrée de l'établissement;
- spécificité des lieux d'étude, de sport et de détente;
- protection contre le bruit des trains;
- élaboration des espaces extérieurs et perception depuis les lieux d'étude;
- climat des circulations intérieures et extérieures;
- interdépendance du passage public et de l'établissement;
- éclairage naturel des locaux d'enseignement et des salles de gymnastique.

Au deuxième tour, le jury élimine des projets correctement élaborés mais ne manifestant pas une prise en considération suffisante des critères ci-dessus.

7.1 Sont éliminés les projets suivants :

No	4	Ixia
	5	Mon école
	6	Rotonde
	8	A M. Crépin
	10	Saute-Ruisseau
	18	Trilogie
	21	Passage
	24	Atrium I
	26	Barrys
	31	Schola
	34	Ludus
	37	All right
	38	Atrium II
	42	Forum
	49	Cata

7.2 Critiques succinctes des projets éliminés au second tour

4 IXIA

Projet se caractérisant par un contenant formel affirmé mais qui entraîne une mauvaise exposition des salles d'enseignement (huit au S et à l'E, orientation au N). Axialité diagonale non respectée à l'angle S des niveaux supérieurs. Accueil sous un portique imprécis ne générant pas d'espace significatif.

Accès à l'E contournant les salles de gymnastique. Passage public diversifié mais imprécis. Rigueur de l'implantation engendrant des espaces résiduels à l'O et au N.

5 MON ECOLE

Implantation ne reconnaissant ni le vallon ni l'orientation vers le lac mais mettant essentiellement en valeur le passage public. Accès clairs mais imprécision de l'entrée de l'établissement; renvoi arbitraire à un deuxième axe transversal de circulations horizontales, accusé par une coupole, et ne desservant qu'une seule direction (cafeteria, salle des maîtres, salles de gymnastique). Juxtaposition exigüe de ces corps latéraux. Bonne organisation du bâtiment principal mais exposition des classes à l'E au bruit CFF. Espace extérieur central intéressant mais espaces à l'O et au N résiduels sans caractère particulier.

6 ROTONDE

Par un trop grand assemblage typologique, composition n'évoquant pas le caractère attendu d'un ESS. Placette d'accueil incertaine. Accès peu engageant entre les salles de gymnastique et la bibliothèque. Double entrée pour les salles de gymnastique et entrée simple et en bout de bâtiment pour le corps principal. Bonne prise en charge de la protection contre le bruit mais mauvais dégagement des classes orientées à l'intérieur (niv. 405,60). Pourquoi un double éclairage uniquement au dernier étage ?

8 A M. CREPIN

Le projet a été repêché et primé; la critique est présentée en fin du rapport.

10 SAUTE-RUISSEAU

Idée intéressante de conserver l'aspect naturel du vallon au droit du bâtiment principal; par contre circulation autour d'un grand puits peu propice à une proposition d'espace significatif de rencontre, même avec la contribution anecdotique de la piste finlandaise. Accès de la Morâche difficile entre les salles de gymnastique assimilées à des hangars industriels. Verrière démesurée enveloppant l'escalier principal et injustifié dans un espace vitré lui aussi.

18 TRILOGIE

Volonté d'une composition rigoureuse fondée sur le carré mais n'en mettant pas en valeur ses potentialités aussi bien à l'intérieur du bâtiment principal qu'au niveau de la grande cour carrée, celle-ci n'ayant pas de vocation de rencontre et ne servant qu'à l'éclairage et à la ventilation. Extension fonctionnelle au niveau R-1 en désaccord avec la typologie extérieure et provoquant une perte de repérage. Modeste place d'accueil desservie par une maigre passerelle coincée latéralement contre les salles de gymnastique et donnant l'impression de réparer un oubli fâcheux.

21 PASSAGE

Intention d'une implantation autoritaire annonçant un certain caractère et protégeant les classes du bruit des trains. Accès (particulièrement à l'E) ardu par une maigre passerelle dissimulée derrière les salles de gymnastique et desservant un dispositif d'accueil dévalorisé. Douteuse superposition partielle du corps principal et des salles de gymnastique. Patios réduits à des courettes sans valeur d'usage.

24 ATRIUM I

Cohérence d'orientation des classes sur les cours. Analogie du traitement de l'aval et de l'amont ne reconnaissant pas l'orientation générale et créant une enveloppe extérieure réservée uniquement à des circulations. Accès clair au S-E avec espace central d'accueil précis, mais entrée équivoque au N-O. Passage public confus. Cours ne constituant que des espaces de ventilation et d'éclairage sans spécificité de rencontre. Axe longitudinal ne desservant que la direction O et de manière hasardeuse. Pas de traitement spécifique des classes sur cour au niveau 2.

26 BARRYS

Bonne interprétation du site par une implantation en fer à cheval. Toutefois manque de logique entre l'espace majeur de la cour centrale et la partition symétrique des ailes latérales; fermeture au N de la cour (arrière de la cafeteria) laissant aussi supposer une difficulté de maîtrise de ce système de composition. Manque de cohérence entre la structure et la division des classes. Passerelles d'accès ne semblant pas indispensables; redondance des rampes sud. Situation ambiguë de la 3ème salle de gymnastique ne lui assurant pas un bon éclairage.

31 SCHOLA

Proposition principale fondée sur la distribution des classes d'enseignement général près du sol, orientées sur des courettes, à l'abri du bruit mais par cela ôtant son caractère à l'établissement. Mise en valeur des classes spéciales dans le corps principal déclassant les salles d'enseignement général. Accès préférentiel trop important du parking et malaisé depuis le S-E. Disposition des salles au niveau du sol organisant un très grand socle excessivement découpé.

34 LUDUS

Volonté de mise en place d'une grande composition occultée par les salles de gymnastique avec pour résultat un accès du S-E et une entrée principale sans rapport avec l'ambition générale. Mauvaise maîtrise des 2 ailes abritant la salle des maîtres et créant de plus une situation en retrait des salles de classe. Cour intérieure peu accueillante.

37 ALL RIGHT

Se voulant une seule école, le programme de l'ESS ne justifie pas la création de deux corps et de deux cours. Répétition systématique de carrés (bâtiments, cours, salles d'angle et même groupes sanitaires) issue d'un formalisme entêté aboutissant à un système très rigide. Manque de cohérence dans l'orientation des classes par rapport au parti choisi; classes en aval exposées au bruit des trains. Passage diagonal E-O non correctement maîtrisé à travers les portiques et devenant imprécis dans le préau. Eclairage des salles de gymnastique trop différencié.

38 ATRIUM II

Affirmation d'une implantation parallèle aux voies CFF prise en compte par une introversion de l'orientation des salles d'enseignement mais ayant pour conséquence l'absence de reconnaissance du lac et du Jura. Forme du bâtiment en H déterminant deux cours opposées divisant l'espace de rencontre en deux parties opposées. Prolongement d'un socle sur des espaces extérieurs (à l'E) desservant les salles de gymnastique et les terrains de sport (qui sont par ailleurs spécialement privilégiés). Circulations malaisées au niveau 2.

42 FORUM

Louable effort de mise en place d'une grande composition s'affirmant dans le site hélas annihilé par des accès dissimulés derrière les salles de gymnastique (semi-enterrées et mal éclairées) et réduits à des entrées ancillaires. Intérêt de l'importance accordé à l'espace central mais contredit par une circulation au centre de chaque aile, en dépit de la différenciation entre salles d'enseignement général et salles spéciales.

49 CATA

Mise en valeur du passage E-O conduisant à une implantation arbitraire ne reconnaissant pas les composantes du site et de plus exposant la façade E au bruit des trains. Passerelle permettant un accès aisé depuis l'E venant malheureusement se coincer sous le bâtiment et créant une ambiguïté avec le passage le long de la ligne CFF. Intérêt de la cour centrale compromis par la double orientation de chaque aile. Indétermination des classes ouvertes sur des terrasses à l'arrière du bâtiment. Espaces résiduels extérieurs (et même sous le bâtiment) mal contrôlés.

8. Dernier examen

Conformément au règlement de la SIA et avant de procéder au classement, le jury passe à nouveau une fois en revue tous les projets éliminés.

Ce dernier examen confirme les éliminations effectuées sauf pour le projet no 8, A M. CREPIN, éliminé au second tour et qui est repêché.

Le jury procède à l'analyse détaillée des projets restants.

9. Palmarès

Le jury procède ensuite au classement des neuf projets restants et, à l'unanimité, décerne les prix suivants :

1er prix	No 7 / Ecole	fr. 22'000.--
2ème prix	46 / Rythmes	14'000.--
3ème prix	23 / Anonyme	12'000.--
4ème prix	19 / Qualbrozé	10'000.--
5ème prix	8 / A M. Crépin	8'000.--
6ème prix	2 / Rezo	7'000.--
7ème prix	11 / Métamorphose	6'000.--
8ème prix	50 / Cambe-Val	5'000.--
9ème prix	32 / Marans	4'000.--

10. Considérations générales sur ce concours

Le jury tient à relever la forte participation à l'un des derniers concours consacrés à un édifice majeur d'enseignement dans le canton.

Il a apprécié la générosité de l'effort de l'ensemble des concurrents, la bonne qualité des rendus et la diversité des solutions qui s'en dégagent.

Cette masse de réflexion importante a permis au jury d'approfondir la notion de capacité d'accueil du site et le potentiel de chaque proposition.

Sur la base des considérations liminaires décrites plus haut, le jury a retenu neuf projets significatifs de diverses tendances exprimées.

Les caractéristiques de ce site encaissé et provisoirement écarté des terrains à bâtir ont fait ressortir que les solutions ordinaires étaient inadaptées et peu crédibles.

Un premier groupe de projets tente de répondre au problème posé, soit en utilisant l'artifice généralisé du mouvement de terre (projet 32 et 2), soit en utilisant le bâtiment lui-même comme facteur de nivellement (8 et 19) soit en essayant de sauvegarder une partie du terrain en densifiant celui-ci en amont autour d'une cour sans relation avec les espaces d'enseignements (projets 11 et 46). Ces six propositions compromettent la lecture du site original.

Si un deuxième groupe de projets cherche à présenter la topographie du lieu en utilisant la typologie du pont (projets 50 et 23), le parallélisme avec la voie ferrée diminue la force de l'intervention (nuisance sonore).

Par contre le projet no 7 présente une coïncidence parfaite entre la morphologie du site et la volumétrie de l'ouvrage en développant un parti inédit approprié à la caractéristique du terrain.

Cette proposition est la seule qui met en évidence les potentialités du site et répond aux conditions fondamentales du programme privilégiant l'étude et la rencontre. Sa conception originale constitue une contribution importante à la typologie scolaire; la sensibilité du développement des espaces et la rigueur de la composition en font un apport culturel pour la formation des adolescents et du public de la région.

11. Recommandations du jury

Le jury recommande à l'organisateur d'octroyer un mandat d'études, en vue de l'exécution, à l'auteur du projet classé au premier rang.

Toutefois il formule les remarques suivantes qui devront être prises en charge lors de la poursuite des études :

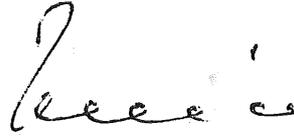
- garder les caractéristiques essentielles du projet mais réduire le cube et les surfaces permettant de rétablir une échelle plus proche du programme et de rester dans une taille économique acceptable;
- trouver une meilleure situation du réfectoire;
- améliorer l'éclairage des salles de gymnastique et leur procurer une relation plus directe avec l'extérieur.

Les membres du jury

René VITTONÉ,
architecte, Président



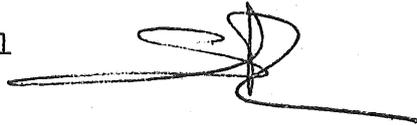
Roger PAREAZ,
Préfet du district de Nyon



Daniel REYMOND,
Directeur de l'enseignement
secondaire du canton de Vaud



Jean-Jacques STREULI,
Directeur du collège de Staël
à Genève



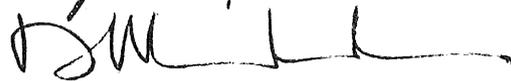
Marc-Henri COLLOMB,
architecte à Lausanne



Aurélio GALFETTI,
architecte à Bellinzzone



Danilo MONDADA,
architecte à Lausanne



Suppléants

Michel CARDINAUX,
adjoint au Secrétaire général
du DIPC



Roland MICHAUD,
architecte à Lausanne



Lausanne, le 11 mai 1984

12. Ouverture des enveloppes

<u>No</u>	<u>Devise</u>	<u>Prix</u>	<u>Auteur</u>
7	Ecole	1er	Vincent Mangeat, Nyon collaborateurs : Orlando Pina Corinne Creissels Graeme Mann
46	Rythmes	2ème	Fonso Boschetti, Epalinges et collaborateurs
23	Anonyme	3ème	Richter et Gut, Lausanne collaborateur : Jacques Richter
19	Qualbrozé	4ème	Mestelan et Gachet, Lausanne collaborateurs : Marc Ruetschi Normann Cuccio
8	A M. Crépin	5ème	P.-E. et C.-O. Monot, Lausanne
2	Rezo	6ème	Atelier Cité, Lausanne Audergon, Vionnet et Wintsch collaborateur : R. Bovay
11	Métamorphose	7ème	Kolecek et Bonomi, Lausanne
50	Cambe-Val	8ème	Bernard Vouga, Lausanne
32	Marans	9ème	Gilliéron et Bosson, Yverdon collaborateurs : Brigitte Gonin Eric Vautaz

Non primés

<u>No</u>	<u>Devise</u>	<u>Auteur</u>
1	L'oeuf	Julien Mercier, Yverdon
3	Gycom	Lüdin et Rossel, Genève
4	Ixia	R. Morganti, Lausanne
5	Mon école	Ferrari et Aubaret, Lausanne
6	Rotonde	Brugger-Catella et Hauenstein, Lausanne
9	Alphée	Patrick Devanthery, Lausanne
10	Saute-ruisseau	François Vuillomenet, Lausanne
12	Noyn	Jacques Dumas, Lausanne
13	Schnaps	Dominique Montavon, Lausanne
14	Convergences	Flore Stuby, Begnins
15	Gaudeamus	J.-J. Giovannoni, La Tour-de-Peilz

<u>No</u>	<u>Devise</u>	<u>Auteur</u>
16	Irrigation	Micaela Vianu, Duillier
17	Funambule	Jean-Pierre Mathez, Bussigny
18	Trilogie	Hansjörg Zentner, Lausanne
20	Look	Patrick Delay, Yverdon
21	Passage	E. Magnin et J.-M. Wicht, Moudon
22	Charlemagne	Guex et Kirchhoff, Genève
24	Atrium I	Hatra-Habitat, Le Mont-sur-Lausanne
25	Météores	Michel Willemetz, Morges
26	Barrys	Thomas Vovesny, Lausanne
27	Tine	Gilbert Favre, Lausanne
28	Nyon	Zohre Zaerpour, Lutry
29	La Citadelle	Albert Cornaz, Nyon
30	Millefeuille	Saugy-Cardinaux-Mercier, Crassier
31	Schola	J.-Ph. Poletti, Prilly
33	Ava 56	Oktay Benice, Epalinges
34	Ludus	Paul-Louis Tardin, Lausanne
35	O Piccolo	J.-L. Thibaud et C. Zingg, Chavornay
36	Pythagore	Zweifel et Strickler, Ecublens
37	All right	Hans Schaffner, Lausanne
38	Atrium II	G. Berger et Y. Belkacem, Lausanne
39	Lambda	Réalisations scolaires et sportives, Lausanne
40	Iris	Dorel Georgescu, Lausanne
41	Virgule	Bonnard-Ersan-Blanc, Lausanne
42	Forum	Suter et Suter, Lausanne
43	Lieu	C. et O. Henchoz, Nyon
44	Tycho	Démétriadès & Papadaniel, Lausanne
45	Et vogue le navire	Jean-Louis Reymond, Jongny
47	Par cours	Musy et Vallotton, Lausanne
48	Janus	Alessandra Boella, Lausanne
49	Cata	Gaston Zimmermann, Gland
51	L'espoir	Alfred Rusterholz, Morges
52	Cultures trip	Yves de Morsier, Lausanne
53	Atrium III	Marc Rigot, Echallens
54	E la nave va	J. Mottier et K. Roduner, Montreux
55	Mercur	J. Surchat et Chr. Monti, La Tour-de-Peilz